

Être payé pour donner le droit d'utiliser vos données personnelles ?

<input type="checkbox"/>	Être payé, pour donner le droit d'utiliser vos données personnelles ?
--------------------------	--

Vos données personnelles vous appartiennent, et nul ne devrait les utiliser sans vous dédommager.

Argent contre données personnelles : un nouveau marché

Le Britannique Nicholas Oliver veut « *faire prendre conscience aux gens que leurs données ont une valeur et qu'ils doivent en prendre soin* ». Pour lui, pas question de laisser les géants du web comme **Facebook ou Google**, ni les médias, les agences et les annonceurs, exploiter à des fins commerciales nos données personnelles, **sans notre consentement et sans que nous puissions en tirer un éventuel bénéfice**. Sur notre dos, en somme !

« *Nous sommes [...] victimes de la plus formidable extorsion de valeur des temps modernes* », estimait d'ailleurs Gaspard Koenig, du think tank libéral GénérationLibre dans le journal *Les Échos*.

Nicholas Oliver a donc décidé de créer une start-up, baptisée People.io, qui propose de **rémunérer les particuliers qui accepteraient de fournir leurs données personnelles à des entreprises...**[lire la suite]

Notre métier : Au delà de nos actions de sensibilisation, nous répondons à vos préoccupations en matière de cybersécurité par des audits sécurité, par des actions de sensibilisation sous forme de formations ou de conférences. Vous apprendrez comment vous protéger des pirates informatiques et comment vous mettre en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles. Audits sécurité, animations de formations en cybercriminalité et accompagnement à la mise en conformité avec le règlement sur la protection des données personnelles. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Denis JACOPINI réalise des audits et anime dans toute la France et à l'étranger des formations, des conférences et des tables rondes pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles. Enfin, nous vous accompagnons dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.

Plus d'informations sur
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Les entreprises qui utilisent vos données personnelles vont devoir payer